

Questions orales
LE LOGEMENT

L'ADMISSIBILITÉ DES ACQUÉREURS DE LOGEMENT EN
COPROPRIÉTÉ À LA SUBVENTION DE \$500—LES INTENTIONS
DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Pourrait-il dire à la Chambre si l'on a pris une décision définitive à propos de la date d'entrée en vigueur de la subvention de \$500 pour les personnes qui achètent pour la première fois un logement en copropriété? En outre, le programme porte-t-il toujours sur l'achat de maisons neuves uniquement?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Les personnes qui achètent un logement en copropriété ont droit à la subvention à compter des dates prévues pour les acheteurs de maisons. Je suppose que le député parle de la date d'aménagement ou de prise de possession. La subvention de \$500 sera envoyée à l'acheteur à partir du moment où il emménage avec l'option d'achat qui serait considérée comme une preuve d'achat.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): La difficulté tient au fait qu'en vertu de certaines lois provinciales, le transfert de la propriété par un contrat d'achat valable ne peut se faire tant que 75 p. 100 des logements n'ont pas été achetés ou 75 p. 100 des contrats n'ont pas été signés. Dans bien des cas, ce n'est que sept ou huit mois après la signature du premier contrat provisoire établissant les particuliers comme simples locataires que ces derniers peuvent être considérés comme acheteurs, et cette situation engendre bien des difficultés et des imprécisions. J'aimerais, et je pense que les autres aimeraient aussi, que le ministre indique de façon claire et sans équivoque ce que comprendra le programme.

M. Danson: C'est là l'intention générale. Je vais essayer de la préciser. Comme je le comprends, dans certains cas, le nombre de résidents requis est de 80 p. 100 et il faut de huit mois à un an, parfois davantage, pour que tous les contrats nécessaires soient signés. C'est pourquoi, dès qu'un contrat d'achat définitif est conclu, nous considérons que l'achat est fait, aux fins du programme, à la condition que l'intéressé emménage entre le 1^{er} novembre 1974 et le 1^{er} novembre 1975.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est dur pour ceux qui ont déménagé cet été.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROCÈS DE M. STERN EN UNION SOVIÉTIQUE—DEMANDE
DE DÉMARCHES DE LA PART DU CANADA

M. John Roberts (St. Paul's): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, comme il est absent, au ministre désigné pour répondre en son nom. Le procès de M. Stern a commencé cette semaine en Union

Soviétique et semble n'être motivé que par le fait qu'il désire émigrer en Israël. En outre, on se préoccupe beaucoup de cette question au Canada, préoccupation manifestée notamment par une pétition en faveur de M. Shtern, que j'ai présentée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il donc dire à la Chambre si le gouvernement canadien est intervenu par des démarches auprès de l'Union Soviétique, ou s'appête à le faire, pour communiquer au gouvernement soviétique la préoccupation du Canada au sujet de ce procès?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il serait inapproprié, je crois, que le gouvernement canadien fasse de telles démarches, mais je suggère au député de faire part de sa pétition et de son contenu à l'ambassadeur de l'Union Soviétique à Ottawa. Je suis en outre prêt à m'assurer que ses observations à la Chambre seront transmises en son nom à notre ambassadeur à Moscou.

LA POSSIBILITÉ D'ENVOIS SUPPLÉMENTAIRES DE CÉRÉALES
AUX PAYS NÉCESSITEUX—LA QUESTION DU FINANCEMENT
DES SECOURS ALIMENTAIRES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 29 novembre, une réunion de représentants des principaux pays exportateurs et importateurs de céréales a eu lieu, à Rome, comme prolongement de la Conférence mondiale sur l'alimentation. Le Canada ou d'autres pays ont-ils alors pris d'autres engagements visant à envoyer des céréales aux pays les plus sérieusement touchés et menacés d'une famine immédiate ou prochaine?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le groupe a examiné la question des disponibilités de céréales, mais le Canada, pour ce qui le concerne, n'a pas pris d'autres engagements. Naturellement, nous nous efforcerons de connaître exactement les approvisionnements dont nous disposons afin de savoir ce que nous pouvons offrir comme aide ou placer sur les marchés commerciaux.

M. Brewin: D'après les producteurs et les importateurs réunis à Rome, les pays d'Afrique et d'Asie auront d'ici la fin de juin un besoin urgent de 7.5 millions de tonnes de céréales. Pour quelle quantité des engagements ont-ils été pris? Le Canada ou d'autres pays ont-ils insisté pour que les secours alimentaires d'urgence destinés aux régions les plus gravement touchées soient financés par des sources autres que les donateurs habituels de produits alimentaires?

M. Lang: Nous n'avons pas à cette réunion modifié notre position fondamentale exposée précédemment à la conférence de Rome; ayant pris nous-même certains autres engagements, d'ailleurs très importants pour l'avenir, nous espérons que d'autres pays vont maintenant de leur côté augmenter leur aide. Quelques pays participant aux divers programmes mondiaux de secours alimentaire ont manifesté un certain désir en ce sens.